s'il accuse Gombler, c'est dans l'unique but de se décharger d'une responsabilité qu'il trouve trop lourde.

Boone est extrêmement mal noté ; il a été poursuivi deux fois, dont une pour vol.

Les débats durèrent deux jours. La plaidoirie de M. Plouvier aura lieu aujourd'hui, et le verdict sera rendu ce soir.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Diffamation. — Le tribunal a rendu, au commencement de l'audience de mercredi, son jugement dans les poursuites en diffamation dont nous avons parlé, il y a huit jours, et intentées par MM. Lemblé, Hellebois et Picavet, de Mouvaux : 1° A M. Vincent, maire de cette commune : 2° A. M. Reboux, directeur du *Journal de Roubaix* ; 3° A M. Eugène Dugardin, en sa qualité d'administrateur-gérant de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Et enfin, dans le procès intenté par M. Lemblé seul, à M. Vincent, maire de Mouvaux.

Nos lecteurs se souviennent que M. Vincent avait envoyé au *Journal de Roubaix* une lettre dans laquelle il prenait violemment à partie et en termes diffamatoires, M. Picavet, conseiller municipal, Lemblé, cabaretier et Hellebois, ouvrier à Mouvaux, à propos d'une réunion mouvementée du conseil municipal.

M. Vincent est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis et en 16 francs de dommages et intérêts envers chacun des trois plaignants, solidairement avec M. Alfred Reboux, directeur du *Journal de Roubaix*, qui, lui, ne s'entend infliger que 10 francs d'amende avec sursis.

M. Dugardin, de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, qui publia aussi la lettre diffamatoire sur la demande de M. Vincent lui-même, et malgré les poursuites annoncées contre son auteur, est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis et 16 fr. de dommages intérêts envers chacun des trois requérants.

Dans l'affaire Lemblé contre Vincent, ce dernier est encore condamné à 16 francs d'amende avec sursis et confusion des peines précédemment prononcées contre ce prévenu, et, en outre, 25 fr. de dommages et intérêts envers M. Lemblé.

M. Vincent est condamné aux frais d'instance.

ROUBAIX

AVIS TRÈS IMPORTANT

Nous prions TOUS LES CAMARADES qui connaîtraient des faits de pression ou de corruption relatifs au scrutin du 8 mai — même ceux qui leur sembleraient anodins — de vouloir bien nous les signaler.

Ce n'est pas pour faire invalider M. Motte. Nous sommes en effet trop heureux de l'occasion qui sera offerte au corps électoral de juger de la nullité du nouveau député de Roubaix à la Chambre.

Mais, il est indispensable que devant la représentation nationale l'immoralité de l'élection de M. Motte soit dévoilée. Il faut que tous les députés soient mis au courant des manœuvres louches employées par un patron millionnaire pour assurer son succès. Cela permettra de juger l'homme.

Nous prions instamment nos amis de nous fournir d'urgence et TRES IMPARTIALEMENT tous les renseignements qu'ils pourront recueillir.

Un de nos collaborateurs se tiendra à leur disposition tous les soirs, dès aujourd'hui, de 8 heures à 9 h. 1/2.

pas déplacé vers la gauche, si le ministère n'est pas balayé, la Chambre sera mort-née et sa dissolution s'imposera à brève échéance, — à moins que M. Félix Faure ne préfère ouvrir la porte à la Révolution ?

La Rédaction.

UN ENFANT ÉCRASÉ

Avant-hier soir, vers six heures, un grave accident s'est produit rue d'Inkermann.

Un petit garçon, dont la famille, habite rue de Bapaume, à Croix, qui vient en classe à l'école du Trichon, Léon Leclercq, âgé de 11 ans, s'amusait au coin de la rue des Arts, avec son frère et des petits camarades, lorsqu'en traversant la rue, il fut renversé par une voiture de place.

Relevé dans un lamentable état, le pauvre enfant fut transporté chez M. Delabaere, pharmacien, où il reçut les soins de M. Delarra.

On ne peut encore se prononcer sur les suites de cet accident, mais on craint des lésions internes.

UN CONSEILLER MUNICIPAL BRUTALISÉ

Hier vers midi 1/2, le panier à salade emmenait à Lille, 2 individus arrêtés ces jours derniers pour les bagarres ou sous l'inculpation de divers délits.

A la gare se trouvaient les familles des prisonniers qui malgré leurs prières ne purent donner aux malheureux un peu d'argent et un adieu réconfortant.

Notre ami Penant, conseiller municipal, à la requête de plusieurs femmes chercha à entrer dans la salle de la gare pour remettre aux prisonniers l'argent qui leur était destiné. Il était accompagné de deux enfants qui voulaient embrasser leur père que le convoi emmenait.

Le citoyen Penant était à peine entré que, sans vouloir écouter ses explications, deux gendarmes le saisirent par les épaules et l'expulsèrent brutalement. En un clin d'œil, il était jeté dans la rue

Heureusement, un brigadier plus humain que ses subordonnés, reconnut notre ami. Il autorisa la remise des objets et permit aux enfants d'embrasser leur père.

Un peu moins de zèle, s. v. p. MM. les Pandores !

DESCENTE DU PARQUET

Le parquet de Lille, représenté par MM. Delalé, juge d'instruction, Le Huérou Kérisel, substitut et Doré, greffier, est descendu ici hier, à 2 heures 1/2, pour continuer l'instruction sur le meurtre d'Alfred Desmet.

Il s'est dirigé immédiatement vers le commissariat du 2e arrondissement, rue des Arts.

Les magistrats ont procédé à l'interrogatoire d'une quinzaine de personnes.

A la suite de cet interrogatoire cinq arrestations ont été opérées, en y comprenant celle faite hier d'un sieur François Vanderloop, âgé de 15 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Lampe, frère du principal inculpé, qui serait, nous assure-t-on, en fuite.

La police a l'intention de tenir sous les verroux les individus arrêtés, tous très mal notés, jusqu'à ce que l'un d'eux « mange le morceau ».

Le parquet a quitté Roubaix vers 9 heures. Une nouvelle descente des magistrats aura probablement lieu aujourd'hui

IL N'Y A PAS DE PETITS MOYENS

Chez nos adversaires, tous les moyens sont bons pour se faire de la réclame, on l'a vu par l'exploitation éhontée de la mort malheureuse d'Alfred Desmet.

Hier soir, vers 4 heures 1/2, MM. de Montalembert, Roussel et Despatures, sont allés visiter les blessés des bagarres de dimanche et lundi à l'Hôtel-Dieu.

Naturellement, en quittant l'hôpital, le comte Geoffroy de la Perruque a laissé « une large obole » pour les malheureux.

Cette démarche « touchante » dira le *Journal de Roubaix*, a fait pleurer les yeux de M. Reboux, le pauvre homme à l'âme si sensible !

Elle a été, nous l'affirmons, considérée par nombre de gens, comme une maladresse insigne et comme une déplorable et basse exploitation de la charité.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Un petit valet de la brasserie Henri Salembier, boulevard de Beaurepaire, le sieur Gustave Lepers, âgé de 15 ans 1/2, demeurant rue d'Antoing, 12, maison Orange, a fait une chute en balayant.

M. le docteur Lepoutre qui l'a soigné a constaté la fracture du radius droit et il estime que la guérison demandera un repos de 20 à 25 jours.

INTERRUPTION DE CIRCULATION

Par arrêté préfectoral du 10 mai et en vue du remaniement de la chaussée du chemin de grande communication n° 9 de Bondues à Roubaix et à Herseaux, au droit de la ligne ferrée en construction de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge, la circulation des voitures sera interrompue du 10 au 20 mai entre le pont de l'Espierre et la place de Wattrelos.

La circulation des voitures se fera par l'ancien chemin de grande communication n° 9, dit rue du Moulin.

TAXE DU PAIN

Voici, suivant arrêté du maire en date du 9 mai, le prix du pain pour servir de règle aux boulangers :

Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaux, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 36 cent.

Pain de deuxième qualité. — Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 39,50.

Pain blanc. — Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 43 cent.

Pain de Fleur dit pain français. — Composé de fleur de première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 5 c. 250 ; les deux pains, à 10 c. 500 ; les quatre pains, à 21 c. ; les huit pains, à 42 c.

CORRESPONDANTS ANONYMES

Nous avons reçu depuis plusieurs jours un certain nombre de lettres nous signalant divers faits de pression ou des scandales d'ordres divers.

Nous ne demandons pas mieux que d'accueillir les renseignements qui nous sont fournis, et de leur donner toute la publicité désirable ; mais il est de toute nécessité que les lettres qu'on nous adresse soient signées, afin que nous puissions contrôler les faits et, au besoin, savoir à qui nous adresser pour détails complémentaires.

Nos correspondants peuvent être assurés de toute notre discrétion. Il est d'usage constant en effet, dans la presse, — et dans la presse socialiste surtout, — de ne jamais livrer à la publicité le nom de quiconque veut bien nous aider à renseigner nos lecteurs, tout en manifestant le désir de garder l'incognito.

CONVOCATIONS

Chorale *La Solidarité ouvrière*, samedi 14 mai répétition générale. — Dernières mesures à prendre pour le festival St-Sauveur.

CIRQUE VINELLA

Aujourd'hui vendredi 13 mai, grande soirée populaire à moitié prix à toutes les places, avec le bienveillant concours du Club Fin-de-Siècle et de la troupe Choléwicto, acrobates modernes.

Samedi 14, nouveaux débuts.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 12 Mai 1898

Naissances

Blanche Glorieux, rue de Wagram, 30 — Wilhelmine Hendricks, rue du Flot, cour Deschamps, 4. — Gustave Calleman, rue de la Perche, fort Sion, 22. — Hubert Leclercq, rue de la Perche, cour Briet, 37. — Esther De Cavel, boulevard de Strasbourg, 57. — Lucie Lejeune, rue Pierre de Roubaix, 118. — Fernande Plequart, rue de la Makellerie, Société anonyme, 7. — Pauline Wattez, rue des Parvenus, 65. — Claire Norga, rue de la Poteaurie, 35. — Jeanne Seys, rue Saint-Georges, 7 bis. — Marie Desprestere, rue de Jemmapes, cour Cruybeck, 4.

Décès

Nathalie Vanmullem, 4 mois, rue de Wagram, 22. — Victoire Meurisse, 58 ans, rue de Blanchemaille. — Louise Leroque, 56 ans, rue de la Perche, 1. — Marie De Jaegher, 12 ans, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 7. — Marie Masquelier, 46 ans, rue Jouffroy, 37. — Edmond Rausmant, 55 ans, rue de Blanchemaille. — Louise Bagincourt, 3 mois, rue Neuve Rachel, 4. — Louis Bécu, 83 ans, Hospice Civil.

Clinique du Dr A. DELATTRE

ACCOUCHEUR DE LA MATERNITÉ BOUCICAUT

Maladies de grossesse, maladies des femmes et des enfants

CONSULTATIONS GRATUITES les mardi, jeudi et samedi, à 3 heures

87, rue de Tourcoing, ROUBAIX

WATTRELOS

Parti Ouvrier. — Les camarades sont avertis qu'un groupe est en formation chez le citoyen Florimond Lecomte, rue Léon Gambetta, au Crétinier.

Les hommes soucieux de leurs intérêts pourront se faire inscrire dès aujourd'hui.

TOURCOING

ADJUDICATION POUR LE SERVICE DES EAUX POTABLES

Hier a eu lieu à la mairie de Tourcoing sous la présidence de MM. Hassebroucq et Carette, maires des deux villes de Tourcoing et Roubaix, assistés de MM. Dumortier, Ducoulombier, Honoré, conseillers municipaux, Lepers, Desobry, De Coeck, adjoints, et en présence des ingénieurs hydrauliques du département et des receveurs municipaux l'importante adjudication de la construction du réservoir des Bonnets.

L'ensemble des travaux s'élève à 1 million 59,040 fr. 25.

Ont pris part à l'adjudication MM. Brissot, augmentation de 7 0/0, Dumont, augmentation de 2 0/0, Charles Thomas, Louis Colin, Mercier père, au prix du devis; Beugier, adjudicataire, rabais de 2 0/0.

***

Il a été aussi procédé à l'adjudication des travaux de voirie ci-après pour Tourcoing, sous la présidence de M. Sénélar, adjoint :

Construction d'une chaussée pavée rue du général Douai. — Devis 7,200 fr., adjudicataire : Société des granits des Vosges, au rabais de 7 0/0.

Aqueduc rue la Tour d'Auvergne. — Devis 7,300. Adjudicataire M. Lepère Capelle, rabais de 9.50 0/0.

Terrassement, plantation d'arbres et haies sur le terrain de dépôt de boues aux Trions. — Devis 2,300 fr. Adjudicataire M. Henri Duquenne, rabais de 15.50 0/0.

ACTE DE VANDALISME

Mercredi vers 11 heures, un individu, activement recherché, a brisé une glace valeur 500 francs, au magasin de M. Brou, marchand de meubles, place Saint-Jacques.

L'individu s'est servi d'une brique. Son acte de vandalisme accompli, il a fui par la rue de Menin et a été vu par M. Desmet fils, cafetier.

LILLE

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Le Comité central de la section lilloise du Parti ouvrier est convoqué d'urgence pour aujourd'hui à 8 heures précises, à la Maison du Peuple.

La Commission administrative se réunira une demi-heure à l'avance.

CONSEIL MUNICIPAL

Nous rappelons à nos lecteurs, que le Conseil municipal se réunira ce soir, à 8 h. 1/2, à l'Hôtel de Ville.

TENTATIVE DE SUICIDE

Hier, vers 7 h. 15 du soir, en face le poste d'octroi de la rue Pierre Legrand, M. Fournez Emile, journalier, 25 ans, demeurant rue Gantois, 7, s'est jeté volontairement devant un car en marche, mais le cocher ayant pu arrêter ses chevaux à temps, Fournez n'est qu'une légère blessure au visage.

Ce désespéré était marié depuis quelques mois seulement été déjà abandonné par sa femme qui refusait de reprendre la vie commune. C'est au chagrin qu'il en conçut qu'on attribue sa tentative de suicide.

FUNÉRAILLES DE M. SOUILLART

Hier, à midi, ont eu lieu les funérailles de M. Souillart, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur.

Sur le cercueil, on avait placé sa robe et sa toque de professeur. Selon la volonté expresse du défunt, ni fleurs, ni couronnes.

Une foule très nombreuse était venue saluer la dépouille du regretté professeur: MM. Gosselet, Vallas, Angellier, Folet, doyens, les professeurs, Damien, Petot, Hallet, Padé, Bourguin, Haumant, Collinet, Castiaux, Combemale.... M. Gaudier, inspecteur d'Académie, M. Debierre, adjoint au maire, Titren, vice-président du bureau de bienfaisance, Delalé, juge d'instruction, etc., un grand nombre d'étudiants et d'élèves de l'Institut.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Gosselet, Demartres, Petot, doyen et professeurs à la Faculté des sciences, et Finot, archiviste départemental.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été transporté au cimetière du Sud.

Aucun discours n'a été prononcé sur la tombe, conformément aux désirs du regretté professeur.

LES ARRESTATIONS A LILLE

Pour crimes ou délits, la police de Lille a procédé, pendant le mois d'avril dernier, à cent quinze arrestations, se répartissant ainsi : 29 pour vagabondage, 64 pour vol, dont 3 avec effraction ; 1 pour infraction à un arrêté d'expulsion; 1 pour attentat aux mœurs ; 14 pour mendicité ; 3 pour viol ; 2 pour coups et blessures ; 9 pour attaques ; 1 pour assassinat.

La police a en outre conduit à la maison d'arrêt trente-trois individus en vertu de mandats divers, savoir : mandats d'arrêt, 4 ; contraintes par corps, 9 ; demandes d'extradition, 3; extraits de jugements correctionnels, 2; extraits de jugements de simple police, 13; correction paternelle, 2.

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

Le concours d'animaux reproducteurs mâles, de l'espèce bovine, de l'arrondissement de Lille, a eu lieu hier, mercredi, à 3 heures de l'après midi, façade de l'Esplanade, près du manège civil.

Le jury était ainsi composé : MM. Telliez, éleveur à Lille, président ; Bulteau-Florian, maire de Pont-à-Marcq ; Paul Roussel, adjoint au maire de Verlinghem; Deleporte-Bayart, trésorier de la Société des agriculteurs du Nord, à Roubaix ; Pollet, vétérinaire départemental à Lille, secrétaire.

Les primes ont été ainsi attribuées :

1re prime, MM. A. Ghestem ; 2e, Verdier, de Lompret ; 3e, Destombes, de Frelinghien ; 4e, Potié, d'Haubourdin ; 5e, Cousin, de Mons-en-Barœul; 6e, Tiers, de Roubaix.

Des médailles ont été, en outre, décernées à MM. Delattre, de Lompret ; Potié, d'Haubourdin ; Ghestem, de Verlinghem, Destombes, de Frelinghien.

L'ÉLECTION DE LA MUSE

Pour répondre aux désirs que de nombreuses personnes lui ont formulé, le Comité a décidé que l'élection de la Muse aurait lieu publiquement au Palais-Rameau, dimanche 15 mai, immédiatement après le concert des Anciens Elèves du Conservatoire de Paris, avec le concours probable de la Musique des Canonniers. L'entrée sera de cinquante centimes, au profit du monument Desrousseaux.

Toutefois, si par suite du mauvais temps, le concert Leroux avait lieu au Palais-Rameau, les personnes y ayant assisté pourraient rester pour l'élection moyennant un supplément de 0,25 centimes.

Les *candidates* et *électrices* sont au nombre de cent. Elles se réuniront en assemblée préparatoire à trois heures et demie de l'après-midi. Leurs cartes d'*électrice* leur parviendront aujourd'hui, vendredi.

JEU DE BALLON

Dans le concours du jeu de ballon du dimanche 8 mai, Lille a gagné le 1er prix contre La Madeleine (6 jeux pour 3).

Le dimanche 15 mai aura lieu la revanche de ceux de La Madeleine, à 3 heures précises, place de Berkem, à La Madeleine

NOS ARTISTES

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Florent Menet, ancien élève du cours de peinture dirigé par M. Pharaon De Winter vient d'être admis premier en loge pour le grand prix de Rome en Belgique.

M. Amas, élève du même professeur est monté en loge à Paris avec le n. 5.

Deux autres élèves de M. De Winter viennent d'être admis à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris, M. Leroy avec le n. 59 et M. Toulet, comme supplémentaire.

ADJUDICATION

Le jeudi 12 Mai 1898, à trois heures, il a été procédé à la mairie de Lille, à l'adjudication des travaux d'entretien des chemins vicinaux pendant les années 1898, 1899, 1900, dont la dépense annuelle est évaluée à 10,914 francs.

M. Sauvage, entrepreneur à Lille a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 14 0/0.

CHAMBRE DES NOTAIRES

La chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille est composée comme suit pour l'année 1898-99 :

MM. Deldicque, président ; Vahé, premier syndic ; Poissondier,, deuxième syndic ; Courmont, rapporteur ; Desrousseaux, secrétaire ; Buisine, trésorier, Brunel, Vandenbusche et Devey, membres.

MENUS FAITS

Vols. — Hazebrouck Romain, journalier à Fâches, et Garcelle Maurice, sans domicile fixe, ont été arrêtés hier, pour vol d'une paire de bottines au préjudice de M. Smagghe, cordonnier, 173, rue de Paris.

Procès-verbaux. — Vonner Victor, varouleur, demeurant côté Debonchère, s'est vu dresser procès-verbal pour coups et blessures au nommé Mignot.

— Ponte Henri, journalier, demeurant au Chemin d'Emmerin, pour bris de clôture.

— Vandevelde Gentil, rattacheur, 31, rue Deschodt, pour vol d'une somme de 10 francs au préjudice de M. Cacan.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Corteur Léonie, demeurant 7, rue d'Emmerin, a été arrêtée pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Contraventions. — Des contraventions ont été dressées contre Doucher Augustin, sans domicile, et contre Soiboul Tréhout, demeurant à Arras, pour ivresse manifeste.

— Contre Braun Lucien, 7, rue des Meuniers, pour violences légères.

— Contre Delétré Léon, 4, rue St-Genois, pour tapage injurieux.

Mœurs. — Aurélie Brancourt, 44 ans, rue Malpart, 7, a été arrêtée pour infraction à la police des mœurs et contravention pour le même objet a été dressée contre Adèle Cardinas, 35 ans, rue Mazagran, 7, — Elisa Verdoncq 46 ans, rue Malpart, 7, et contre Marie Lemaire, 23 ans, cour à l'Eau, 10.

LE NORD

HELLEMMES-LILLE. — Fête communale. — Sur les observations d'un certain nombre de commerçants, le maire de la commune vient de prendre l'arrêté suivant :

Attendu qu'il appartient à l'administration municipale de veiller aux intérêts du commerce local,

Considérant que cette année la kermesse annuelle tombe le 22 mai, même jour que celle de Fives, agglomération voisine,

Que cette coïncidence ne peut nuire au succès de l'une et l'autre fête,

Arrêtons :

Article 1er. — Exceptionnellement cette année, la fête communale est remise au dimanche 12 juin prochain.

Article 2. — Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de M. le Préfet du Nord.

Kermesse de quartier. — Comme de coutume la fête de la Barrière de Lezennes aura lieu le dimanche 15 mai.

Les marchands forains s'installent déjà d'ailleurs autour du manège et autres jeux.

Maison du Peuple. — Dimanche 15 mai, grand bal ; orchestre de 1er choix. Prix d'entrée : personne seule, 0.50, cavalier et dame, 0,75.

ARMENTIÈRES. — Vol de poules. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont pénétré dans la basse-cour de la ferme de M. Emile Demon, cultivateur, chemin du Bac-du-Crocq, et ont fait main basse sur une douzaine de poules.

Plainte a été déposée à la police.

WASQUEHAL. — Sauvetage. — Mardi soir, Jules Isebart, qui demeure au Triez, était monté sur une barquette, quand celle-ci vint à chavirer. Isebart fut précipité dans le canal. Heureusement, M. Alfred Thelliez, de Fiers-Breucq, qui avait été témoin de la scène, saisit le jeune homme par les vêtements et l'attira sur la berge sain et sauf.

FLERS. — Le Conseil municipal se réunira dimanche prochain 15 courant, à 9 heures du matin, en session de mai, pour l'examen du budget.

TEMPLEUVE. — Jambe cassée. — Mardi soir, vers 6 heures, M. Victor Delebassée, dit « Prince », retournait par le chemin des Mollières avec un chariot attelé d'un cheval.

Il était assis sur le devant du véhicule lorsque, par suite d'une secousse, il tomba et se cassa la jambe gauche. M. Delabassée a été transporté à l'hospice pour y être soigné.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Parti ouvrier. — Réunion générale de la section samedi soir à 8 heures précises chez le citoyen Deleroyère.

DUNKERQUE

Navire coulé. — Mardi matin, le sloop breton *Réné*, qui était accosté le long de la jetée Ouest, prêt à partir pour Saint-Servan, a été abordé avec une extrême violence par le remorqueur dunkerquois *Furet* et a coulé peu après. Trois hommes qui se trouvaient à bord se sont sauvés à la nage.

Si ce navire n'avait pas servi de tampon, le remorqueur aurait coulé au pied de la jetée.

Le *Réné* a été renfloué et conduit près de la cale des pêcheurs.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

Le *Réné* est chargé de sel en sacs.

VALENCIENNES

ANZIN. — Accident. — Le nommé Alfred Trémion, zingueur, âgé de 29 ans, demeurant rue Neuve à Valenciennes, s'est blessé légèrement à la main en réparant une toiture. Il a reçu les soins de M. le docteur Canonne ; repos de 8 à 10 jours.

ABSCON. — Grave accident. — Samedi, un mineur, Joseph Vilain, demeurant coron de la Guerre, a été victime d'un très grave accident.

Sa femme lave les effets de travail des ingénieurs. Une cartouche de dynamite enveloppée dans du papier et oubliée dans une poche d'un des habits était tombée sur le plancher. Le malheureux Vilain, pour allumer sa pipe, ramassa ce qu'il croyait un morceau de papier, l'alluma et, tout à coup, on entendit une forte détonation suivie d'un cri de douleur ; la cartouche avait fait explosion et Vilain avait eu l'extrémité des cinq doigts enlevés.

Mais que dites-vous de cet ingénieur qui oublie dans sa poche une cartouche de dynamite ?..

CAMBRAI

ESNES. — Vols. — Il y a quelque temps, un inconnu commettait un vol de 900 fr. chez M. Hoppe-Vaillant. Un ancien domestique, Emile Vaucelle, d'Haucourt, qu'on soupçonnait d'être l'auteur de ce vol, vient d'être arrêté et, malgré ses dénégations, maintenu à la prison de Cambrai.

Un nouveau vol vient d'être commis dans ce même hameau du Grand-Pont. Auguste Basquin, âgé de 18 ans, avait été occupé quelques jours chez M. Achille Happe, il avait reçu son salaire et le lendemain pour remercier son patron de lui avoir donné de l'ouvrage il escaladait le mur de la propriété et dérobait 30 fr. dans le meuble où, la veille, il avait vu M. Happe prendre de l'argent pour le payer.

Ce malheureux, à peine en possession de cette petite fortune, n'eut rien de plus pressé que d'aller chez un horloger s'acheter une montre et deux chaînes de montre qu'il cacha dans une cavité de l'ancien château du Seigneur d'Esnes. Malheureusement pour lui, on l'avait vu escalader le mur... Arrêté, il avoua son larcin et apporta à M. le maire de la commune la montre et les deux chaînes. Mais la justice se contentera-t-elle de cette restitution tardive ?

LE CATEAU. — Conseil municipal. — Le conseil municipal du Cateau se réunira mardi prochain 17 mai, à l'Hôtel de Ville.

DOUAI

La Pédale Douaisienne. — Dans la dernière réunion, le bureau a été renouvelé pour l'année suivante.

Le championnat de 1898 sera couru le 19 mai prochain; le livre d'inscription est ouvert au cercle.

Concours de coqs. — Un grand concours de coqs suivi d'un massacre aura lieu dimanche prochain, à 4 heures, chez M. Ledieu, 26, rue Deforest; de nombreux prix y seront attribués.

— **Outrage aux agents.** — Adolphe Chélet, 28 ans, né à Clichy, vannier ambulant, passait avec sa roulotte, rue de la Massue, lorsqu'une discussion s'éleva entre sa concubine et lui. Tout à coup, Chélet se rua sur sa malheureuse compagne et la roua de coups; elle tomba dans la vitrine de Mme Miot, marchande de tabac et se coupa le bras.

La police arrivée, fit d'abord payer par Chélet le carreau brisé, et l'invita à se rendre au poste. Chélet se rebella contre les agents ; on l'a conduit au commissariat. Il a été ensuite écroué.

Pour les pauvres. — La séance de cinématographie donnée hier au théâtre, a obtenu un magnifique succès. M. Paul Desmarets a remis à M. le Maire la somme de 38 fr. 50, pour être versée au bureau de bienfaisance.

PAS-DE-CALAIS

LES DÉPUTÉS BASLY ET LAMENDIN

M. le député Basly vient de retourner à Paris en compagnie de son collègue M. Lamendin. Ensemble ils vont se rendre au ministère de l'agriculture soumettre à M. Méline des doléances des cultivateurs de leurs circonscriptions et réclamer de M. le président du Conseil des ministres certaines mesures de protection en faveur du petit commerce.

Avant de quitter le département, M. Basly est allé saluer M. le Préfet du Pas-de-Calais, à Arras, ce que n'a pu faire M. Lamendin, retenu auprès de son comité électoral.

M. Basly s'est longuement entretenu avec M. Alapetite, préfet, de la situation des charbonnages de la région et surtout des moyens pouvant développer encore l'ère de prospérité qui s'ouvre à l'heure actuelle pour les mines du Pas-de-Calais et du Nord.

Deuxième circonscription de Béthune

Monsieur le député Lamendin adresse à ses électeurs les remerciements ci-dessous :

Electeurs,

En me donnant, hier, une imposante majorité, vous avez voulu affirmer votre attachement aux institutions démocratiques.

Je vous en remercie et m'efforcerai de continuer à remplir mon mandat au mieux des intérêts de tous.

Je remercie également tous ceux qui, à un titre quelconque, ayant contribué à mon élection, ont fait triompher sur mon nom, la République démocratique, ennemie de toute violence comme de toute faiblesse.

Vive la République !

Arthur LAMENDIN,
Député de la deuxième circonscription de Béthune.

LIÉVIN. — Société de vingt. Une société de vingt est en formation chez M. Henri Fiévet-Dilly, débitant, rue Faidherbe à Liévin.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 21 mai inclus.

MONTIGNY-EN-GOHELLE. — On nous écrit :

Dans votre numéro d'aujourd'hui 12 mai, les électeurs d'Harnes réclament la démission du sénateur Déprez.

Et nous, à Montigny-en-Gohelle, qu'allons-nous demander au comte de Barlet, avec nos 412 voix socialistes contre 65 réactionnaires ?

Allons, on demande des maires à Hénin-Liétard et à Courrières. Tenez la parole donnée les candidats maires pullulent à Montigny.

BEUVRY. — Noyé. — M. Jules Denoyelles, âgé de 57 ans, journalier à Beuvry, était disparu depuis dimanche soir, vers 11 heures, heure à laquelle il avait quitté l'estaminet Desette, pour regagner sa demeure. Mardi matin, on a retrouvé sa casquette flottant à la surface de l'eau dans le canal d'Aire à La Bassée et mardi après-midi, le cadavre de cet individu a été ramené sur la berge. Il a dû tomber à l'eau en voulant traverser le pont Michel-Ange pour retourner chez lui.

BÉTHUNE. — Tribunal correctionnel. — Le tribunal de Béthune, dans sa dernière audience correctionnelle a prononcé les condamnations suivantes :

Grégoire Ghier, 35 ans, mineur à Lillers, 2 ans de prison pour avoir abusé à plusieurs reprises de ses deux filles, âgées de 11 et 12 ans. — Lucien Fontaine, 24 ans et Julien Defosseux, 16 ans, ouvriers mineurs à Hénin-Liétard, sont condamnés chacun à 3 mois et 1 jour de prison pour vol de volailles.

Leurs complices, Ernest Fontaine, 22 ans, Emile Defosseux, 25 ans, et Marie Dessinges, sont condamnés: Ernest Fontaine et Marie Dessinges à 1 mois et Emile Defosseux, à 10 jours. — 40 jours de prison à Eugène Muzelle, 24 ans, pour vagabondage, et 1 mois à Henri Davoine, 51 ans, pour mendicité.

Alphonse Garcet, rempailleur de chaises et chanteur ambulant, 1 mois de prison et 16 fr. d'amende pour ivresse manifeste en récidive. — Henri Seizen, 40 ans et Julien Saletzki, 33 ans, mineurs à Hénin-Liétard pour outrages à agents et violences 8 jours au premier, 1 mois au 2e, plus 5 fr. d'amende à tous deux.

Emile Cotton, 39 ans, mineur à Hénin-Liétard, 1 mois pour outrages à agent. — Charles Manlez, 61 ans, cabaretier à Vendin-lez-Béthune, 1 mois de prison pour tentative de vol au préjudice de M. Chieux, cultivateur, Florent Hocquet, 33 ans, mineur à Carvin; 1 mois de prison pour coups à sa femme.

AVION, PRÈS LENS. — Procès-verbal. — L'agent de police Caron a dressé procès-verbal à la charge de M. Adolphe Deligne, boucher à Sallau, pour avoir introduit en fraude une certaine quantité de viande dans la commune d'Avion.

Théâtres Fêtes & Concerts

Grand-Théâtre de Lille

TOURNÉE COQUELIN CADET

Rappelons à nos lecteurs que c'est Samedi 14 courant que Coquelin et Mlle Kalb, sociétaires de la Comédie Française viendront donner sur notre première scène **Tartufe** et le **Gendre de M. Poirier.**

Théâtre-Concert des Variétés

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle-concert varié.

Troupe hors-ligne. — Incessamment, nouveaux débuts.

POUR LA VERRERIE OUVRIÈRE

Solidarité Internationale

Dans le but de seconder l'œuvre poursuivie avec une si admirable ténacité par le citoyen Jaurès, député de Carmaux, LE GRAND BAZAR SOCIAL FRANÇAIS, de Courtrai (Belgique), directeur A. J. Lamar, vient de décider qu'à dater de ce jour il sera remis à toute personne ou à tout groupe de personnes effectuant en commun un achat de *cent francs*, un bon de la Verrerie ouvrière de Carmaux d'une valeur de CINQ FRANCS et remboursable à SIX FRANCS en 1901.

Malgré cette prime d'une appréciable valeur, le prix des costumes et des autres objets de première qualité que vend le *Grand Bazar Social Français*, ne sera pas majoré d'un centime.

A ce moment, sont mis en vente aux prix suivants, qui défient toute concurrence :

1,500 pardessus Moskova, magnifiques à. . . . . fr.	14 50
1,800 pardessus, extra, doublure satin, piqués, quadrillés, ouatés, à. . fr.	18 »
1,500 pardessus extra riches (vendus partout ailleurs de 50 à 70 fr.). fr.	23 »
5,000 costumes complets cheviotte à fr.	17 50
4,000 costumes complets, peignés, élégants, toutes nuances, de fr. 19 à fr.	24 50

Ces prix, nous le répétons et chacun peut s'en assurer, défient toute concurrence. Quant à la coupe, elle est irréprochable et peut rivaliser avec celle de meilleures maisons françaises.

Comment donc les socialistes de la frontière, qui ont coutume d'aller se vêtir en Belgique, pourraient-ils hésiter devant des résultats semblables ?

Courtrai est généralement le but de leur voyage, c'est encore pourquoi il ne leur est pas possible d'hésiter, car le GRAND BAZAR SOCIAL FRANÇAIS est, dans cette ville, la seule maison qui échappe à l'ingérence cléricale.

Tout le monde ira donc au GRAND BAZAR SOCIAL FRANÇAIS, 59, Grande-Place, à Courtrai, pour son avantage personnel, d'abord, pour aider ensuite la Verrerie ouvrière de Carmaux, puisque

Un bon de la Verrerie ouvrière

d'une valeur de cinq francs, *remboursable à six francs*

sera délivré : 1° à toute personne achetant pour cent francs, en une seule fois ou en plusieurs fois, dans le délai d'un an, à courir du mois de septembre 1897 ; 2° à tout groupe de personnes achetant en commun, pour une même valeur et dans le même délai.

N.-B. — Le grand Bazar Social étant une œuvre éminemment philanthropique dans son organisation et dans son but, se défier des nombreux agents stipendiés par les cléricaux qui rodent aux alentours de la gare et dont la mission est d'induire les voyageurs en erreur sur le caractère d'une institution dont ils redoutent à bon droit la concurrence. (N° 6.810)

UNE PRIME

Le Grand Bazar social Français de Courtrai met à la disposition de ses clients un lot de magnifiques montres de Genève, remontoirs argent, galonnés or, à cylindre, 10 rubis, pour homme et dame.

Ces montres, d'une valeur réelle de vingt-cinq francs, ne seront vendues que *douze francs cinquante*, à toutes les personnes qui feront leurs achats de vêtements au Bazar social Français, cela pour leur permettre de retrouver leurs frais de voyage.

BOURSE DE LILLE

du 12 Mai

VALEURS	Cours du jour	On offre	On demande
Aniche	.... ..	15500 ..	15200 ..
Anzin	5500 ..	5500 ..	5490 ..
Bruay	.... ..	35000 ..	34600 ..
Bully	2925 ..	2920 ..	2920 ..
Carvin	1210 ..	1245 ..	1240 ..
Courrières	1910 ..	1950 ..	1940 ..
Douchy	... ..	995 ..	990 ..
Dourges	.... ..	12800 ..	12800 ..
Escarpelle	... ..	745 ..	735 ..
Lens 1000	.... ..	382 ..	380 ..
Liévin	1730 ..	1730 ..	1720 ..
Meurchin	. ..	8800 ..	8800 ..
Ostricourt	721 ..	725 ..	720 ..
Vicoigne	23950 ..	23000 ..	22800 ..

Le Gérant, Paul MOREL.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*
28 Rue de Fives, 28.